

Journée de pré-rentrée le 5 juillet la matinée.

Présence obligatoire à l'IFMK de Vichy.

Se munir d'un chéquier pour l'achat des tenues professionnelles obligatoires.

L'inscription définitive se fera exclusivement en ligne via notre site internet.

Obligations médicale et d'assurance dès à présent :

MEDICAL :

Pas d'études de santé sans conformité vaccinale.

Votre inscription à l'IFMK de Vichy, dès la rentrée de septembre 2024, est conditionnée par :

- une **visite médicale auprès d'un médecin agréé par l'ARS** : utiliser le formulaire « 1_Certificat médical d'aptitude_ARIS_K1_2024-25_F019A » à télécharger en bas de page, à l'exclusion de tout autre document. **A rendre à l'inscription définitive sur notre site internet EXCLUSIVEMENT.**
- la **vaccination partielle, voire complète, contre l'Hépatite B**. Vous devez impérativement démarrer le protocole de cette **vaccination DÈS LE MOIS DE JUIN 2024.**

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, **voir notice à télécharger en bas de page. A rendre à l'inscription définitive sur notre site internet EXCLUSIVEMENT.**

Veillez solliciter des assureurs spécialisés dans le domaine de la santé, qui garantissent les risques liés à la pratique de la masso-kinésithérapie, dans le cadre des enseignements pratiques dispensé à l'IFMK, et dans le cadre des stages professionnels effectués dans les cabinets libéraux et les établissements de santé.

Lire attentivement la notice à télécharger.

Consultez régulièrement notre site IFMK VICHY pendant cette période de préinscription et d'inscription définitive.